REPUBLIQUE FRANCAISE PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.44.06.50.00 poste 52.94)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIÉTÉ CAP SEINE SOLLICITE L'AUTORISATION D'ÉTENDRE LA CAPACITÉ DE STOCKAGE DE CÉRÉALES ET D'OLÉOPROTÉAGINEUX AU SEIN DE SON ÉTABLISSEMENT IMPLANTÉ A DOMELIERS

CET ETABLISSEMENT EST SOUMIS A AUTORISATION PREFECTORALE

En exécution des prescriptions de l'article L.512-2, premier alinéa, et des articles R.512-14 et R.512-15 du code de l'environnement, les pièces du dossier seront déposées pendant 1 mois, du 31 mai 2011 au 30 juin 2011 inclus, aux mairies de Domeliers, Fontaine Bonneleau, Le Saulchoy, Viefvillers, Francastel, Oursel Maison, Le Crocq, Hardivillers, Cormeilles, Le Gallet et à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, pour être consultées sur place, par toute personne qui en fera la demande. Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Monsieur Philippe LEGLEYE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations des intéressés à la mairie de Domeliers aux jours et heures suivants :

- mardi 31 mai 2011 de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- mercredi 8 juin 2011 de 9 heures à 12 heures ;
- samedi 18 juin 2011 de 9 heures à 12 heures ;
- jeudi 23 juin 2011 de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- jeudi 30 juin 2011 de 15 heures 30 à 18 heures 30.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Domeliers, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise.